



# Formation HOBO

## Initial ou recyclage

307€HT/J/pers\*

<b>Objectifs de la formation :</b>	
Etre habilité pour effectuer des travaux d'ordre non-électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens en zone de voisinage simple (Chargé d'affaires, personnel d'encadrement, conducteur d'engins, mécaniciens, etc).	
<b>PUBLIC</b>	Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens en zone de voisinage simple (Chargé d'affaires, conducteur d'engins, mécanicien, maçon, etc.)
<b>PRE REQUIS</b>	aucun
<b>ORGANISATION</b>	Durée :1 à 2 Jours (7 ou 14h) Un support de cours + 1 PC Nombre de Stagiaires : 1 personne minimum et 6 maximum
<b>FORMATEUR</b>	Formateur ayant l'expérience professionnelle en Electricité.
<b>PEDAGOGIE</b>	Pré-évaluation des besoins. Apports théoriques et exercices pratiques permettent d'approfondir les connaissances de base. Réalisation lorsque le temps le permet des créations de projets personnels. Evaluation de stage à chaud. Evaluation des acquis (QCM ou mise en situation ou exercice test d'application). Attestation de stage. Evaluation de stage à froid.
<b>MODULE SUIVANT</b>	.
<b>HANDICAP</b>	En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation en fonction de nos partenaires handicaps

### PROGRAMME

<b>INITIAL</b> A l'issue de la formation, le participant sera capable de :  Enoncer les risques d'accidents lors d'activité en zone de voisinage simples des installations électriques haute et basse tension, Transposer les règles exposées dans le cadre de son activité, Mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NF C18-510 lors de travaux non électrique sur les ouvrages électriques et adopter une conduite pertinente à tenir en cas d'accident d'origine électrique, S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.  En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur de l'habiliter en toute connaissance de cause. Niveaux d'habilitation visés : B0, H0, H0v (HTA)	<b>RECYCLAGE</b> A l'issue de la formation, le participant sera capable de :  Mettre à jour les connaissances du personnel habilité et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés, Réactualiser les habilitations en fonction de l'évolution du poste et des tâches associées, Mettre en application la nouvelle norme NFC 18-510 lors de l'exécution d'opérations NON électriques dans des locaux réservés aux électriciens, Adopter une conduite pertinente à tenir en cas d'accident d'origine électrique, S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.  En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur de renouveler l'habilitation en toute connaissance de cause.  Niveaux d'habilitation visés : B0, H0, H0v (HTA)
---	---